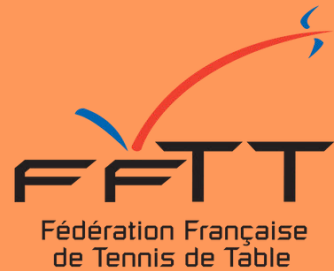




# Guide pas à pas pour les Clubs

Le développement du ping en extérieur



## **PAGE 03**

---

La vision pour le Ping en extérieur

## **PAGES 04 ET 05**

---

Contexte et enjeux

## **PAGES 06 ET 07**

---

La subvention PEP 5000

## **PAGES 08 ET 09**

---

L'animation

## **PAGE 10**

---

Le rôle des clubs

## **PAGE 11**

---

L'application numérique

## **PAGE 12**

---

Pour aller plus loin - contacter la FFTT

## **PAGE 13**

---

Annexe : pièces à fournir pour le  
dossier de subvention

# La vision pour le Ping en extérieur

---

La FFTT veut faire jouer partout  
et tout le temps !

Une pratique animée, libre,  
proche et connectée



## La vision de Gilles Erb

La FFTT s'est lancée en 2021 au développement du ping en extérieur pour rapprocher la pratique du citoyen, et proposer un service aux **3,5 à 5 millions de pratiquants occasionnels**.

Le Ping en extérieur doit permettre de proposer à une communauté de pratiquants **un nouveau service** (libre ou encadré, organisé ou auto-animé).

C'est utiliser les tables existantes installées dans les parcs, dans les structures de vacances et de loisirs mais c'est aussi **la création de nouveaux sites de pratique spécifiques** : de véritables "playgrounds" de Tennis de Table pour accueillir des séances, des événements, des compétitions!

Afin de répondre à ces objectifs, la Fédération va se doter d'**une application numérique dédiée** pour fédérer la communauté de pratiquants, faciliter les rencontres et le lien social.

Cette application permettra de s'inscrire aux événements et/ou à un programme d'activité et surtout de mettre en place une auto-organisation de la pratique jusqu'à chez soi!

A vous de jouer !

# Le contexte

Création du concept du **Ping Tour** montrant **l'engouement des citoyens à leur proposer du Ping sur leur lieu de passage.**

2013

Obtention des **Jeux à Paris –** Volonté de **faire de la France une nation sportive**

2017

Opération été Ping FFTT (juin) et **Programme gouvernemental des 5000 équipements sportifs de proximité** (novembre)

2021

2011

Etude d'impact de l'image du Tennis de Table en France : entre-soi compétitif et **manque d'ouverture sur le loisir**

2015

Création du **TTX** par l'ITTF

2020

Pandémie de la **COVID incitant/ favorisant la pratique sportive en extérieur**

2023

La FFTT proclame **l'année du Ping en extérieur**

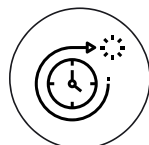
2015 - 2022

- Développement d'**applications** favorisant le **sport-santé** et augmentant l'**autonomie du citoyen dans sa pratique sportive**
- Développement des **disciplines en extérieur** comme le volley sur herbe ou sur sable, le handsable, le padel ou le beach tennis.

# Les enjeux



Répondre à une **demande de l'Etat** de proposer du sport de proximité et du sport santé pour **contribuer à devenir une nation sportive** (Paris 2024).



Répondre à une **demande du citoyen** de pratiquer une activité sportive **en limitant les contraintes spatio-temporelles** (déplacements et flexibilité des horaires).



Répondre à la difficulté de **concurrence/disponibilité des équipements sportifs en intérieur** pour les clubs de Tennis de Table (créneaux, équipements)



Répondre à une **demande des collectivités de faire vivre leur commune** (cohésion, lien social, vivre ensemble).

# Les objectifs fédéraux

## Créer des lieux de vie pongistes de proximité

Proposer un service sportif de proximité aux citoyens et facile d'accès à tous.

## Fédérer une nouvelle communauté

Faire jouer les pratiquants occasionnels et les inciter à rejoindre les clubs.

## Animer les équipements

Par les structures fédérales, les associations locales et une application numérique dédiée.

## Les objectifs chiffrés

A horizon 2024, l'objectif est de déployer **350 nouveaux sites** de tennis de table en extérieur, pour un total de **1000 tables** .

# La subvention PEP 5000 – éligibilité (1/2)

---

Afin d'assurer la pratique sportive du plus grand nombre, le **Programme des 5 000 équipements de proximité** a été annoncé en octobre 2022, par le Président de la République. Dans ce cadre, **200 millions d'euros** seront versés entre **2022 et 2024**. Dans le cadre d'une convention entre la FFTT et l'ANS, **11,7 millions d'euros** de cet enveloppe seront réservés à l'installations de sites de tennis de table en extérieur.

## Les critères d'éligibilité

Les porteurs de projets doivent être :

1. **Propriétaires de l'emprise au sol** de l'équipement;
2. Demander **entre 10 000 € et 500 000 € de subvention**;
3. Signer **une convention d'animation** avec au moins 1 association locale.

## Les travaux éligibles

Les 5 types de travaux éligibles :

1. **La création** d'équipements sportifs de proximité neufs;
2. **La requalification** de local en pied d'immeubles résidentiels réalisés par des bailleurs sociaux ou d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente;
3. **L'acquisition** d'équipements sportifs de proximité **mobiles neufs**;
4. **La couverture** d'équipements sportifs de proximité existant non couverts;
5. **L'éclairage** d'équipements sportifs de proximité existant non éclairés.

# La subvention PEP 5000 - financement et procédure (2/2)


---


## Le taux de financement

- Le taux de subventionnement est compris entre 50 et 80% du montant subventionnable (dépenses éligibles);
- L'apport minimal du porteur de projet doit être de 20% du coût total (à l'exception des porteurs de projets en territoires ultramarins - prise en charge à 100%).

## Procédure de dépôt de dossier

1. **Contact**er les services instructeurs (SDJES et DRAJES) qui vérifieront l'éligibilité du projet (Contacts disponibles [ici](#));
2. Remplir le **formulaire de demande** et fournir les pièces du dossier aux services instructeurs (1er onglet du formulaire);
3. Une fois le dossier de demande de subvention conforme et complet, **un accusé de réception sera délivré** dans le mois suivant à compter de la réception de votre dossier. Ce dernier, ne valant pas promesse de subvention, **permet de commencer l'exécution du projet**.

 **Le début de l'exécution du projet correspond au premier acte juridique passé pour la réalisation du projet (date de signature du bon de commande, notification d'un marché de travaux, premier ordre de service de travaux, signature d'un contrat de partenariat ou d'une convention de travaux, ou par la déclaration du porteur de projet).**

 **Les dossiers territoriaux dépendent des SDJES et des DRAJES, la date de clôture est fixée par ces services. Le référent départemental SDJES ou régional DRAJES pourra vous renseigner sur cette date.**

# L'animation (1/2)

L'animation est la **clé pour la réussite de ce projet**, afin de faire vivre ces équipements de proximité et permettre aux structures FFTT de grandir sur leurs territoires. Les clubs pourront d'ailleurs envisager de négocier une valorisation par la commune, pour faire vivre l'équipement (via la convention obligatoire dans le PEP 5000).

## Les bénéfices potentiels pour les structures FFTT

- **Gain de visibilité** sur le territoire en proposant des animations à la population locale (séances ping santé, scolaire, compétitions...);
- **Gain de licenciés** en proposant une activité qui touche de nouveaux publics (pratiquants occasionnels);
- **Gains financiers** avec la possibilité de proposer de nouveaux services payants (séances ping santé, compétitions...), le PSF et les subventions des collectivités.

## Les spécificités du Ping en extérieur

- Des fabricants commercialisent des balles plus lourdes et/ou plus grosses **limitant l'impact du vent**;
- Apprendre à jouer dans des conditions différentes permet une **autre approche de la pratique** (plus ludique) ;
- **Des raquettes adaptées à l'extérieur** existent, elles sont résistantes et limitent les effets (adapté pour la découverte de la pratique);
- Possibilité de **couvrir le site** et de mettre des pans latéraux ;
- **L'emplacement très important**, des tables installées au bon endroit (lieux de passage, au coeur des bassins de vie) sont fortement utilisées par la population locale (jeunes et familles notamment).





# L'animation (2/2)

## Les avantages d'animer les tables en extérieur pour une structure FFTT



# Le rôle des clubs

## Les actions pour l'installation ou la réhabilitation des équipements de proximité

- **Etre des relais locaux** pour indiquer à la FFTT les **collectivités intéressées** pour investir dans le projet ;
- **Parler du projet** au sein de leurs territoires lors de rencontres avec des **élus ou techniciens de la mairie, du département, de la région...**;
- **Localiser les tables existantes** de la commune;
- **Localiser les lieux privilégiés** pour installer de nouveaux équipements ou réhabiliter;
- **Solliciter la FFTT** via Maxime Delhomme pour toute question vis à vis du projet.

## Les actions pour l'animation

- **Discuter avec la collectivité** de l'intérêt du **dispositif**, les structures et bassins de population pouvant bénéficier de l'animation de l'équipement ;
- Envisager les **périodes, les créneaux et la régularité** de l'animation à proposer ;
- Envisager les **possibilités de financement** pour l'animation auprès des collectivités.



# L'application numérique du ping en extérieur

En 2023, la FFTT mettra en service **une application numérique dédiée au ping en extérieur**, accessible gratuitement via un QR code. Ses fonctions principales seront :

- **La géolocalisation** des tables (parcs, campings, clubs...);
- La possibilité de **se donner rdv** sur les tables;
- L'Accès à :
  - Des **événements**;
  - Du **contenu pédagogique**;
  - Des **statistiques, classements, challenges**.

## Une double interface

- **Une interface utilisateur** (joueur) pour se donner rendez-vous, se défier, s'inscrire à des événements;
- **Une interface animateur** (club, comité, ligue, asso, collectivité...) pour proposer un programme d'animation, d'événements et gérer les inscriptions.

## L'objectif de l'application

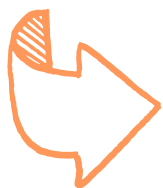
Faire jouer les 3,5 à 5 millions de pratiquants occasionnels pour **élargir la communauté ping** et donner un **nouvel outil de développement aux structures FFTT**.



# Pour plus d'information - contacter la FFTT

---

Pour aller plus loin ou en savoir plus sur le projet



**POINT DE CONTACT UNIQUE - Maxime DELHOMME**

**Chargé de Mission Ping en extérieur**

[maxime.delhomme@fftt.email](mailto:maxime.delhomme@fftt.email)

01 53 94 50 20



# Annexe : Pièces à fournir pour obtenir la subvention

---

|   |  |
|---|--|
| 1 | Formulaire de demande de subvention (disponible <a href="#">ici</a> )  |
| 2 | Lettre signée du porteur de projet demandant une subvention à l'Agence nationale du Sport  |
| 3 | Attestation de propriété   |
| 4 | Plan de financement prévisionnel sur papier à en-tête et signé du représentant légal à présenter en hors taxe pour les collectivités territoriales                   |
| 5 | Attestation de non commencement d'exécution de l'opération (travaux, acquisition, etc.)  |
| 6 | Délibération de l'organe compétent du porteur de projet, approuvant le projet et précisant le coût prévisionnel de l'équipement                                      |
| 7 | Devis estimatif détaillé de l'opération (par lot pour les salles connectées autonomes)   |
| 8 | Note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les associations et les clubs agréés |
| 9 | Convention relative à l'utilisation et à l'animation des équipements sportifs  |



Fédération Française  
de Tennis de Table



[www.fftt.com](http://www.fftt.com)